

COMMUNE DE LUGNY

PROCES VERBAL DU 15 FEVRIER 2023

Département de Saône et Loire

L'an deux mil vingt-trois, le quinze février à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LUGNY sous la présidence de M GALÉA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11, la séance est ouverte au public.

PRÉSENTS : Messieurs G.GALEA, F.REDOUTEY, F.ROUGEOT, J-C LALANNE, GOLLEAU, P.GOURLAND, J.GAYET, et.
Mesdames S.GOYON, et C.CHEVALIER. P.POINT

ABSENTS : Mr T.THEVENARD (non excusé), Mme A. BLANC (pouvoir à S.GOYON)

La séance a été ouverte sous la présidence de M GALÉA, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

M G.GALEA est désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

M le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter un point sur les frais de scolarité de l'école de la Source : F. ROUGEOT déclare que s'est illégal et refuse. Ce point ne sera pas rajouté.

1) APPROBATION DU PV des 21/12/2022

F ROUGEOT dit avoir une remarque concernant le point sur la fermeture de l'ancien WC public pendant lequel il était sorti de la salle car ayant un parent proche concerné. Il s'étonne que son nom soit cité dans l'historique de l'affaire alors qu'il était sorti. Il parle du fait que 2 riverains se sont plaints qu'il y ait vue sur leur propriété et demandent que la fenêtre soit murée complètement. Donc il souhaite que l'ordre du jour soit modifié en « Demande de deux riverains de fermer cette ouverture ». Le maire rappelle que le Conseil a décidé de maintenir cette « petit fresque ».

Il rajoute qu'il n'a pas reçu les 2 textes annoncés, qui avaient été lus en questions diverses. D'autres conseillers confirment que les textes n'ont pas été joints.

F.REDOUTEY explique que c'étaient les textes de Philippe GOURLAND et de François GOLLEAU, lus à la fin. M ROUGEOT demande si les textes seront avec le PV sur le site internet ce que le Maire confirme.

Le PV est accepté à l'unanimité, si modification apportée pour la Bourbonne et si rajout des 2 textes dans le registre des PV et sur le site internet.

2) ACCORD DE GARANTIE EMPRUNT 5 % RESIDENCE SENIORS

Délibération 2023/001

M le Maire rappelle que le principe qui avait été voté lors du précédent conseil et que la convention de l'accord de garantie avait été envoyée à tous les conseillers. Lecture de la convention par le Maire qui met au vote. S.GOYON annonce l'abstention de Mme BLANC dont elle a le pouvoir. M ROUGEOT fait préciser le rôle de HABELLIS et d'AMETYS, HABELLIS se chargeant de la construction. M ROUGEOT fait une remarque sur la lettre qu'AMETYS adressée à la Commune, précisant qu'AMETYS affirme vouloir continuer le projet mais que leurs partenaires financiers souhaitent, au vu des circonstances actuelles, plus de garanties financières. M ROUGEOT dit qu'ils n'ont pas l'entièreté des devis mais que c'est en cours et que les travaux pourraient commencer le 2^{ème} trimestre 2023 et que l'achat du terrain n'est pas encore finalisé. Il continue en citant un article du JSL qui n'est pas conforme à la réalité suite à une erreur du Correspondant local. M GALEA dit que pour lui, les travaux ont commencé et il précise que les travaux de renforcement de la ligne EDF concernent la résidence seniors et sont commandés et financés par AMETYS. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 10 voix pour et 1 abstention.

3) TARIF SALLE EVENEMENTIELLE 2023

Délibération 2023/002

M le Maire rappelle que F.GOLLEAU avait envoyé à tout le monde une proposition de nouveaux tarifs suite à l'augmentation des prix des énergies. C.CHEVALIER précise que l'on vote sur le principe d'augmenter les tarifs ou non et que l'on verra les montants plus tard. F.REDOUTEY dit qu'il pense que c'est un peu tôt pour augmenter les tarifs et J.GAYET rajoute qu'il faudrait attendre les résultats d'une année. G.GALEA est d'accord là-dessus et pense qu'il faut garder cette salle attractive pour qu'elle fonctionne. Il propose un tour de table pour que chacun donne son avis. F.REDOUTEY rappelle qu'une salle comme ça est toujours déficitaire et que c'est pour faire vivre le village. Concernant l'augmentation personne n'est d'accord une décision sera prise plus tard quand les élus auront les factures des fluides 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs pour 2023.

4) ELECTION DE TROIS GARANTS POUR LES AFFOUAGES

Délibération n°2023/003

M le Maire donne la parole à P.GOURLAND afin d'expliquer ce qu'est un garant et quel est son rôle, (Il est rappelé que les personnes garantes ont en charge de faire appliquer lors de la saison d'affouages, le règlement forestier. Les personnes garantes seront civilement responsables des éventuels dégâts subis par la forêt ou ses chemins lors des abattages).

Il ajoute que les garants seront élus pour toute la durée du mandat sauf démission. On les appelle garants car, historiquement, ils garantissent sur leurs biens. Trois élus se proposent, F.REDOUTEY, P.POINT et P.GOURLAND. Une intervention de M le Maire afin de rappeler au public qu'il ne doit pas parler. Les noms des garants vont être envoyés à l'ONF. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5) ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Délibération n°2023/004

M Le Maire informe avoir reçu du Préfet l'acceptation de la démission de F.GOLLEAU en tant qu'adjoint, il précise qu'il a également déménagé. M Le Maire souhaite la nomination d'un nouvel adjoint pour s'occuper des fêtes et cérémonies mais surtout du cimetière où il y a un très gros travail de mise à jour et aussi du CCAS. Il propose JC.LALANNE qui s'en était déjà beaucoup occupé. Il rappelle que P.MILLOT, C.LAFARGE, JP.ZAGO et M AUBERTIN sont volontaires pour aider la commission cimetière. G.GALEA rappelle que le cimetière est une des principales priorités d'une commune et que notre secrétaire va bloquer une ½ journée pour s'en occuper. F.ROUGEOT rappelle qu'il trouve l'enveloppe indemnitaire des adjoints trop importante, qu'il a un cas de conscience car il est pour que Jean-Charles soit adjoint mais pas pour l'enveloppe indemnitaire. Le maire fait procéder au vote. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité quant à la nomination de JC LALANNE au même taux que les autres adjoints.

6) ENTREE DE BOURG / PLAN DE FINANCEMENT

Délibération n°2023/005

M Le Maire rappelle qu'il avait eu mandat pour rechercher des subventions mais qu'il en avait raté une du Conseil Régional qui s'appelle ANVI et que pour la demander il a besoin de l'accord du Conseil. Suite à une demande de S.GOYON, il fait l'inventaire des subventions en cours pour ce projet auprès de la COM-COM, du Conseil Départemental. La personne de l'ATD qui nous aide pour ce projet s'est proposée de monter le dossier auprès du Conseil Régional. F.ROUGEOT rappelle qu'il avait été dit qu'on ne s'engageait pas tant qu'on aurait pas vu et validé des esquisses. G.GALEA répond qu'on a simplement voté pour le choix du Maître d'œuvre mais que les demandes de subvention doivent être faites maintenant mais que si ce qui nous est proposé ne nous convient pas le projet sera arrêté et que des rencontres lors de « balades urbaines » seront prévues, ainsi qu'un questionnaire distribué à tous les habitants de LUGNY. F.ROUGEOT rappelle que c'est le Conseil Municipal qui doit décider et qu'il ne faut pas que cela soit fait comme pour la route des Eaux bleues. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- G.GALEA annonce que maintenant les questions diverses devront lui arriver par écrit 48h avant le CM comme les pouvoirs. F.ROUGEOT dit que cela ne s'applique pas aux questions orales posées par un conseiller. G.GALEA dit qu'il a le pouvoir pour faire appliquer ce qu'il propose ce à quoi F.ROUGEOT répond que non. F.ROUGEOT lit un article du CGCT concernant les communes plus de 1000 habitants. G.GALEA dit que cela concerne les communes de plus de 1000 habitants. F.ROUGEOT dit que si on l'empêche de poser des questions orales il en réfèrera à qui de droit. G.GALEA dit qu'en tant que Président de séance il refusera toutes les questions diverses qui n'auront pas été envoyées 48h avant.
- Point sur le projet de Pôle commercial : Parole à F.REDOUTEY qui dit qu'à priori le pharmacien ne peut pas insérer son projet l'opticienne car cela lui prend trop de place. Il a fait visiter le Tinailler au boulanger et un de ses architectes et il fera une nouvelle visite lundi prochain avec un autre architecte et ils vont commencer à faire des plans. F.REDOUTEY a proposé au boulanger de prendre les 2 autres commerces sans qu'il prenne tout le Tinailler. La situation semble difficile pour les 2 autres commerces. Il annonce qu'avec le Maire, ils ont commencé à faire des devis pour reconstruire un bâtiment pour les ateliers municipaux. Ce bâtiment serait parallèle au hangar ouvert existant et perpendiculaire au Tinailler, une ouverture entre les 2 pourrait être créée. Le tout serait fermé par une grille pour que personne ne rentre dans cette cour réservée aux agents communaux. Il rappelle le projet de créer un étage dans le hangar existant qui s'avère être impossible structurellement et extrêmement cher. L'idée de mettre le bâtiment contre le mur en pierre, mitoyen avec MR et Mme PERROT est abandonnée également car pouvant amener des ennuis techniques et/ou de voisinage. Cela permet de garder un espace pour que les véhicules puissent manœuvrer. F.REDOUTEY dit que dès que le pharmacien et le boulanger auront un projet, on refera une réunion.
- Point sur LUGNY 2040 : Mme BLANC n'a pas pu venir, mais Le Maire souhaite faire un point. La plupart des commissions ont commencé à jouer le jeu pour répondre à certaines questions. Il reste la voirie, les bâtiments etc. P.GOURLAND dit qu'il ne voit pas ce qu'il pourrait dire pour la commission scolaire à part qu'il faut plus d'élèves que pour le fleurissement il faudra changer de variétés de plantes et continuer à arborer la commune. G.GALEA ajoute l'aménagement de « l'espace Nounou » qui a été arboré et sécurisé par l'abattage de 2 bouleaux devenus dangereux et subventionné à hauteur de 20 000€ par la COM-COM. La commission voirie se penche actuellement sur le quartier St Pierre car le lotissement étant terminé il va falloir aménager les routes et les bordures en concertation avec les riverains. Pour la Commission Bâtiment, F.REDOUTEY dit qu'il faut relancer le menuisier pour les fenêtres du logement de l'ancienne gare, qu'il vient de relancer l'entreprise pour l'isolation de la mairie, qu'il a relancé des devis pour la cuisine de l'appartement de Mr et Mme NAUDIN. F.Rougeot revient sur les anciens WC publics en disant que les matériaux type moellons doivent être enduits selon le PLU. Cela a été fait côté place des Halles mais pas côté

Bourbonne. Il serait bien de faire de même avec la partie en brique car vu de la Bourbonne c'est vraiment moche.
F.REDOUTEY dit qu'il verra ce qu'il peut faire.

- Distributeur de pizzas : une personne a contacté la mairie pour installer un distributeur de pizzas qui seraient faites à Mâcon. G.GALEA dit qu'il est content de voir que des jeunes commerçants souhaitent s'installer à LUGNY, que c'est la preuve que notre village est vivant et qu'il avance. Par politesse, il en a parlé au gérant du Bistrot St Pierre et à la personne du camion pizza, l'Italiano. Celui-ci dit avoir eu la même idée et que même s'il installait un distributeur cela ne l'empêcherait pas de continuer à venir le mercredi car il est très content de venir à LUGNY. G.GALEA dit que s'il y avait une priorité à donner ce serait pour l'Italiano.
- Remplacement de FGOLLEAU pour la salle événementielle : seuls F.GOLLEAU et F.REDOUTEY savent utiliser la console des lumières et du son quand il y a des manifestations. Le Maire demande si quelqu'un veut bien remplacer F.GOLLEAU dans la recherche de spectacles même si François dit qu'il voudra bien revenir. F.REDOUTEY dit qu'il veut bien continuer de s'occuper comme maintenant de la sono et des lumières mais que ce serait mieux s'il y avait 2 personnes et que la recherche de spectacle ce n'était pas son fort..
G.GALEA rappelle que l'idéal serait d'avoir un contrat avec quelqu'un de professionnel. P.POINT et P.GOURLAND se proposent d'aider F.REDOUTEY. P.GOURLAND rappelle que des heures «pour la communication et l'évènementiel ont été prévues pour l'agent de bibliothèque dans le but de trouver des manifestations pour la salle événementielle.
- F.ROUGEOT prend la parole pour parler de l'article du Maire dans le JSL disant que c'était un tissu de mensonges car la page FaceBook n'est pas celle de l'association LUGNY notre village.
-

Fin de la séance 22h30.

Prochain CM sera annoncé prochainement

Le Maire,
Guy GALÉA

